

# FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMIERIE DU LYCEE HORTICOLE DE DARDILLY

A LIRE ET A CONSERVER DANS L'AGENDA DES PARENTS ET DE L'ELEVE OU ETUDIANT

Profitez de la lecture de ce document pour échanger en famille et vous assurer que tout est assimilé.

**COORDONNEES DE L'INFIRMIERE :** Madeleine OLYMPIO,  
sauf en début d'année scolaire : Emmanuele FAIDUTTI

Tél. : 04 78 66 64 31

Email ✉- [madeleine.olympio@educagri.fr](mailto:madeleine.olympio@educagri.fr) ,

En septembre 2020 [emmanuele.faidutti@educagri.fr](mailto:emmanuele.faidutti@educagri.fr)

Fax : 04 78 66 64 20

Adresse : 26 Chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY

## LES HORAIRES D'OUVERTURE

**Horaires affichés sur la porte** de l'infirmerie : le matin de 7h30 à 12h15 tous les jours sauf le lundi à partir de 9h et les mercredi et vendredi jusqu'à 12h45. L'après-midi de 13h15 à 17h30 les mardi et jeudi, Respectez les heures de passage affichées. **Ne venez pendant un cours qu'en cas d'urgence.**

**Dans ce cas, passez obligatoirement au bureau des surveillants avant de vous présenter.**

## URGENCE

En cas d'urgence si absence, voir le bureau des surveillants. Un mot sur la porte de l'infirmerie indique où je suis.

## JUSTIFICATIF

Vous devez passer au bureau des surveillants (**sans en donner le motif**) avant de venir à l'infirmerie pendant les cours. **Pour une question de responsabilité, ils doivent savoir où vous êtes.**

Tout justificatif que je vous donne doit aussitôt être porté au **bureau des surveillants** (sauf apprentis).

## DISPENSES

**Les inaptitudes** partielles ou totales *d'activités physiques sportives ou de travaux pratiques (à imprimer sur le site du lycée dans Actualités / Dossier de rentrée / santé)* doivent être **délivrées par votre médecin ; elles doivent être transmises à l'infirmière.**

Je ne peux donner qu'une **inaptitude partielle d'un jour**, et seulement si je juge que c'est justifié.

Une inaptitude ne vous dispense pas de cours.

## TRAITEMENT MEDICAL

Vous devez :

- Signaler, à l'infirmière, dans le dossier infirmier, les problèmes de santé, les traitements en cours et les inaptitudes partielles ou totales d'activités physiques sportives ou de travaux pratiques.
- Fournir le double de l'ordonnance de soins ou de traitement médical ainsi que les médicaments correspondants.
- Donner un protocole d'urgence (PAI) si besoin (**à imprimer sur le site du lycée dans Actualités / Dossier de rentrée / santé**)

## TRANSPORT

Je ne suis pas chargée du transport des élèves ayant des rendez-vous médicaux. Le médecin peut faire une demande d'entente préalable pour un **VSL** (Véhicule Sanitaire Léger) ou un **taxi**, ou est à la **charge de la famille**.

En ce qui concerne les accidents ou les urgences, le transport est géré par le SAMU (15) qui missionne les pompiers ou une ambulance privée.

lekinésithérapeute se déplace à votre demande à l'infirmerie mais le médecin ne le fait pas.

## ACCIDENT DE TRAVAIL

Tout accident survenu au lycée, en stage ou sur le trajet du domicile, est considéré et traité comme un accident du travail. Vous devez **prévenir le lycée (l'infirmière hors vacances scolaires) sous 48h impérativement**. L'accident est pris en charge par la MSA Ain-Rhône (avec le N° sécu de l'élève).

## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Je ne m'occupe que des accidents corporels.

En cas de bris de lunettes, perte de lentilles de contact,... ou si votre enfant est reconnu responsable d'un accident, vous devez faire une déclaration à votre assurance dans les 48 heures.

## MATERIEL EMPRUNTE

Vous êtes priés de rendre au plus vite le matériel emprunté (béquilles, bandes, glace, attelles ...), le matériel non rendu sera facturé aux familles.

## PREVENTION SANTE

L'infirmière développe des actions éducatives en faveur des élèves qui portent sur les notions suivantes : l'entretien du capital santé, l'éducation à la sexualité, les conduites addictives, la lutte contre le harcèlement, etc...

## VACCINATIONS

Je ne suis pas habilitée à pratiquer les vaccinations, sauf mention par le médecin "à pratiquer par une infirmière", à condition que ce ne soit pas une première injection de ce vaccin.

**Vaccination obligatoire : D.T.P** (diphtérie, tétanos, polio) 6 injections, à faire à 11-13 ans (6ème injection), puis à 25 ans, 45 ans, 65 ans, puis tous les 10 ans.

## MALADIE

En cas de maladie, votre enfant doit rentrer au domicile. Il ne peut être surveillé au dortoir.

## PREVENTION SANTE

L'infirmière développe des actions éducatives en faveur des élèves qui portent sur les notions suivantes : l'entretien du capital santé, l'éducation à la sexualité, les conduites addictives, la lutte contre le harcèlement, etc...

Tournez la page SVP ↩

## TRES IMPORTANT : DOCUMENTS A GARDER DANS VOTRE PORTEFEUILLE

Ayez toujours sur vous : - votre carte d'identité,  
- votre carte vitale,  
- Une copie de votre attestation de sécurité sociale et de mutuelle,  
- votre carte de groupe sanguin,  
- mention d'un éventuel problème médical.

## VISITES MEDICALES

Tous les élèves et étudiants mineurs de toutes les classes **sauf les Term STAV et 1ères G** bénéficieront d'une visite médicale les 16 ou 17 septembre 2020 pour obtenir un certificat médical d'aptitude à l'utilisation des machines dangereuses. Ils pourront ainsi utiliser le matériel en travaux pratiques ou faire les travaux dangereux sur le lycée ou en stage.

Vous devez fournir dans le dossier de rentrée : le questionnaire médical et la fiche médicale (partie administrative) remplis par vos soins, une attestation de vaccinations de 6 injections de DTP, les ordonnances, radios et bilans vous concernant. Les photocopies de vaccination sont à remettre à l'infirmière après la visite médicale.

## BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Dossiers suivis par Catherine GIFFON, 04 78 66 64 17, [catherine.giffon@educagri.fr](mailto:catherine.giffon@educagri.fr)  
Relais Pédagogie et Handicap, Personne ressource handicap, Membre du GAP "DYS"  
Joignable jusqu'au 9 juillet 2019.

**Si votre enfant a bénéficié** d'un PAP, d'un PPS, d'une Mise en œuvre du PPS, d'un GévaSco, d'un aménagement de l'examen, d'une Aide humaine, d'une Notification de la MDPH pour aide humaine, aménagement de la scolarité ou MPA (matériel pédagogique adapté),  
- Merci de **fournir pour la rentrée une copie de tous ces documents et de tous les comptes-rendus** orthophonique, psychologique, neurologique..

Pour les troubles suivants : Dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie, dysphasie, TDAH, trouble autistique ou autre.

- **Fournir la demande d'aménagement de l'examen dès que possible à la rentrée.** (élèves de secondes professionnelles, 1ère STAV et BTS 1) à télécharger sur le site du lycée dans la rubrique "Actualités / Dossier de rentrée / santé".

## ECOUTE

Je suis à l'écoute de l'élève et des parents pour tout problème de santé physique, psychologique, relationnel ou social de l'élève et tenue au secret professionnel.

N'hésitez pas à **prendre contact directement au 04 78 66 64 31** ou de **venir me voir**.

## REUSSITE

**Pour votre scolarité et votre bien-être, Je vous recommande :**

- De pratiquer une activité sportive et d'avoir une activité à l'extérieur,
- De vous adonner à une passion,
- De dormir 9h par nuit,
- De manger équilibré, en particulier 5 légumes par jour, en évitant les encas et sucreries de tout genre, de prendre un petit déjeuner et de boire suffisamment d'eau,
- De prendre le temps de se divertir et de s'ouvrir l'esprit par les activités de l'ALESA,
- D'apprécier ce qui est positif au jour le jour, d'apprendre à vivre en écartant le stress, de rire,
- De parler régulièrement de ce qui vous pose soucis à la personne de votre choix en n'oubliant pas que l'infirmière est présente pour vous et tenue au secret professionnel.
- De travailler régulièrement et de revoir les cours fréquemment, gage de mémorisation longue et de tranquillité d'esprit.
- De ne pas hésiter à vous faire aider en cas de besoin par Catherine Giffon et son équipe. L'aide aux devoirs est ouverte à tous.



Portez-vous bien et bonne rentrée

L'infirmière, Madeleine OLYMPIO